

TARIFS & CONDITIONS DE VENTE RANDOVIVE – LYON URBAN KAYAK au 1 Sept 2022

Les tarifs comprennent l'encadrement par un moniteur diplômé d'état ainsi que le matériel technique. Ce sont en moyenne 2h00 réelles d'activité (voir un peu plus pour les motivés) par 1/2 journée qui vous sont proposées. Contactez-nous pour avoir un devis GRATUIT pour une journée ou plusieurs jours d'activités. Retrouvez les infos sur [Tarifs Randovive](#).

1. Tarifs Randovive - Activités Outdoor

Pour une journée d'activité ou plus de personnes, demandez-nous un devis gratuit.

Des activités sur Lyon et aux Environs

- Sites de pratique à moins d'1h00 de Lyon
- Tarifs ½ journée soit env. 2h00 d'activité.
- Tarifs indiqués pour une personne sur la base d'un groupe de X personnes.
- Comprend encadrement + matériel technique.
- Déplacement et/ou co-voiturage en supplément.
- Tarifs au 1 sept 2022

	2/4 Pers	5/7 Pers	8/12 Pers
Rafting – Canoraft – hydrospeed	60 €	50 €	40 €
Course d'Orientation – Soft Tir à l'Arc	50 €	40 €	30 €

Des activités en Rhône-Alpes ou plus loin

- Sites de pratique à plus d'1h00 de Lyon en Rhône-Alpes
 - Rhône, Ain, Isère, Savoie, Haute Savoie, Drôme, Ardèche, Loire
- Tarifs ½ journée soit env. 2h00 d'activité.
- Tarifs indiqués pour une personne sur la base d'un groupe de X personnes.
- Comprend encadrement + matériel technique.
- Déplacement et/ou co-voiturage en supplément.
- Tarifs au 1 sept 2022

	2/4 Pers	5/7 Pers	8/12 Pers
Rafting – Canoraft – hydrospeed	80 €	70 €	60 €
Course d'Orientation – Soft Tir à l'Arc	70 €	60 €	50 €

2. Tarifs Randovive - Anniv'Kids Outdoor

Les Anniv'Kids Outdoor – Anniversaires pour les enfants

- Mise à disposition d'un moniteur diplômé avec carte professionnelle
- Tarifs indiqués pour un groupe de 8 enfants 6-12 ans maximum.
- Comprend encadrement + matériel.
- Hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.
- Tarifs au 1 sept 2022

FORFAIT 8 Pers

Anniv'Kids Outdoor à Meyzieu & Décines – 1h30 à 2h00 d'activité

200 €

Transport – Co-voiturage – Nous venons chercher vos enfants – 1 adresse sur Meyzieu, Décines, Jonage, Genas, Chassieu

20 €

3. Tarifs LyonUrbanKayak - Les spéciales près de Lyon

Pour une journée d'activité ou plus de personnes, demandez-nous un devis gratuit.

Les Spéciales Lyonnaises

- Sites de pratique au cœur de la Métropole de Lyon
- Tarifs ½ journée (env. 2h00 d'activité) ou Journée (env. 4h00 d'activité).
- Tarifs indiqués pour une personne sur la base d'un groupe de X personnes.
- Comprend encadrement + matériel technique.
- Déplacement et/ou co-voiturage en supplément.
- Tarifs au 1 sept 2022

	2/4 Pers	5/7 Pers	8/12 Pers
Canoë & Kayak Grand Large – ½ Journée – Soirée	50 €	45 €	40 €
La Saône – Traversée de Lyon en Canoë-Kayak – ½ Journée	70€	60€	50 €
Le Rhône – Lyon entre Ville & Nature – Journée	90 €	80 €	70 €

4. Tarifs LyonUrbanKayak - Canoë Kayak PackRaft

Pour plusieurs jours d'activité, plus loin ou plus de personnes, demandez-nous un devis gratuit.

Canoë, Kayak & Packraft – Eau Vive / Eau Calme / Mer

- Sites de pratique en Rhône-Alpes :
 - Rhône, Ain, Isère, Savoie, Haute Savoie, Drôme, Ardèche, Loire
- Tarifs ½ journée (env. 2h00 d'activité) ou Journée.
- Tarifs indiqués pour une personne sur la base d'un groupe de X personnes.
- Comprend encadrement + matériel technique.
- Déplacement et/ou co-voiturage en supplément.
- Tarifs au 1 sept 2022

	2/4 Pers	5/7 Pers	8/12 Pers
½ Journée en Rhône-Alpes	70 €	60 €	50 €
Journée en Rhône-Alpes	90 €	80 €	70 €
Parcours plus Loin ou en Méditerranée	Devis	Devis	Devis
Droit d'accès espaces eau vive « Lyonnais » – 1 pers			10 €

Co-voiturage Genève-Lyon – NOUVEAUTÉ

Co-voiturage Genève-Lyon. Forfait dans le cadre d'une location de matériel Randovive.

- Dépose Meyzieu-Genève (accès au départ)
- Récupération à Lyon ou Meyzieu (Arrivée)
- Possibilité de garer votre véhicule à proximité de Randovive (Parking non gardé)
- Co-voiturage matériel + participants
- Tarif sur la base de 2 pers minimum. Au-delà de 2 pers, sur devis
- Sur Rdv.
- Tarifs au 1 sept 2022

Forfait CO-VOITURAGE Genève-Lyon – 1 pers

140 €

5. Tarifs LyonUrbanKayak - Les Escapad Canoë Bivouak

Les Escapad Canoë Bivouak

- Sites de pratique à deux pas de Lyon ou plus loin
- Tarifs Journée (18h => 12h env.) pour ne pas dire nuit ;-).
- Tarifs indiqués pour une personne sur la base d'un groupe de X personnes.
- Comprend encadrement + matériel technique.
- Location de tentes et de matelas en option.
- Déplacement et/ou co-voiturage en supplément.
- Départ à partir de 2 pers mini.
- Tarifs au 1 sept 2022

ESCAPAD Canoë & Bivouak – 1 pers

A partir de 50 €

6. Tarifs LyonUrbanKayak - Itinérances & expéditions

Expéditions Étranger, Reco Expédition Étranger et Itinérances France

Nous parlons d'expéditions à l'étranger et d'itinérances en France.

- Tarifs journée indiqués pour une personne.
- Comprend l'encadrement/accompagnement par un moniteur diplômé d'état.
- Comprend la participation aux frais d'organisation (cartes, guides papier, coups de tel ...).
- Comprend le matériel collectif (réchaud, casseroles, gaz, Tarpe) et matériel de sécurité collectif sur l'eau.
- Ne comprend pas : Les frais de déplacement, la restauration, l'hébergement et le matériel canoë ou Kayak.
- Tarifs au 1 sept 2022

1 Jour – 1 Pers

Inscription à moins de 1 mois avant (Date)

100 €

Inscription entre 1 et 3 Mois avant (Date) – 10% de remise

90 €

Inscription à plus de 3 mois (Date) – 20% de remise

80 €

Pour les Expéditions ou Itinérances avec un tarif forfaitaire comprenant « Encadrement + Matériel Canoë ou Kayak Randovive + éventuellement Co-voiturage », les remises (10% et 20%) s'appliquent sur le forfait en fonction de la date de réservation. Indiqué sur la page de la sortie.

Exemple Prestation Randovive à Régler pour réserver :

Votre expédition en Suède du 1 juin au 8 juin dure 8 jours (logistique comprise) : $8 \times 100 = 800\text{€}$ pour la prestation Randovive. Si vous vous inscrivez avant le 1 mars inclus (plus de 3 mois avant), $8 \times 80 = 640\text{€}$. Vous économisez 160 euros sur votre budget.

Votre expédition à Venise du 15 au 19 Sept dure 5 jours (logistique comprise) : Forfait de 770€ pour la prestation Randovive (encadrement + matériel technique Kayak + co-voiturage). Si vous vous inscrivez avant le 15 juin inclus (plus de 3 mois avant), vous bénéficiez de 20% de réduction soit $770 \times 0,8 = 616\text{€}$. Vous économisez 154 euros sur votre budget.

Votre Budget Global

Votre budget global comprend la prestation **Randovive + la location du matériel + les transports + l'hébergement + la restauration**. Reportez-vous à la fiche de chaque sortie ou contactez-nous pour avoir une idée du budget.

Afin de réduire ce budget, certaines prestations sont à régler directement auprès des prestataires (voir ci-dessous). Nous vous accompagnerons pour réserver celles-ci et nous réserverons ensemble. La première raison de ce choix est que Randovive n'est pas une agence de voyage et ne peut vous proposer du tout compris. Ensuite avec ce fonctionnement, chaque prestataire garde ses marges commerciales ... et vous ne payez que ce que vous devez payer réellement (nous ne sommes pas obligés de rajouter notre marge). Par contre **nous vous accompagnerons dans les différentes réservations** (avion, repas lyophilisés, location de kayak ...).

Tarifs Randovive LyonUrbanKayak : Les options

Les Options

- Tarifs indiqués pour une personne.
- Dans le cadre des activités encadrées Randovive ou LyonUrbanKayak.
- Tarifs au 1 sept 2022

Repas Barbecue (Entrée, Barbecue, Dessert, Boissons)

1 Pers

20 €

Repas Fondue ou Raclette (Repas, dessert, boissons)

20 €

Le P'tit Déj du Boulanger (2 viennoiseries du boulanger, 1 boisson chaude (Thé, Café ou Chocolat), 1 jus d'orange)

8 €

Assurance Individuelle Carte Sport MMA (Journée)

En ligne sur site MMA

Photos de la sortie (à télécharger sur le site DropBox ou google photo)

OFFERT

ECO'Voiturage Forfait pour 100 Km (Départ de Meyzieu. 8 places disponibles. Par pers)

6 €

7. Tarifs Randovive LyonUrbanKayak - Engagement Guide

Engagement d'un Guide

- Mise à disposition d'un moniteur diplômé avec carte professionnelle
- Tarifs indiqués pour un moniteur. Nb de pers maximum fonction de la réglementation.
- Comprend encadrement + matériel du moniteur.
- **Hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.**
- Vous devez disposer de votre matériel adapté à la pratique et aux normes en vigueur.
- Tarifs au 1 sept 2022

Engagement Guide – 1h00

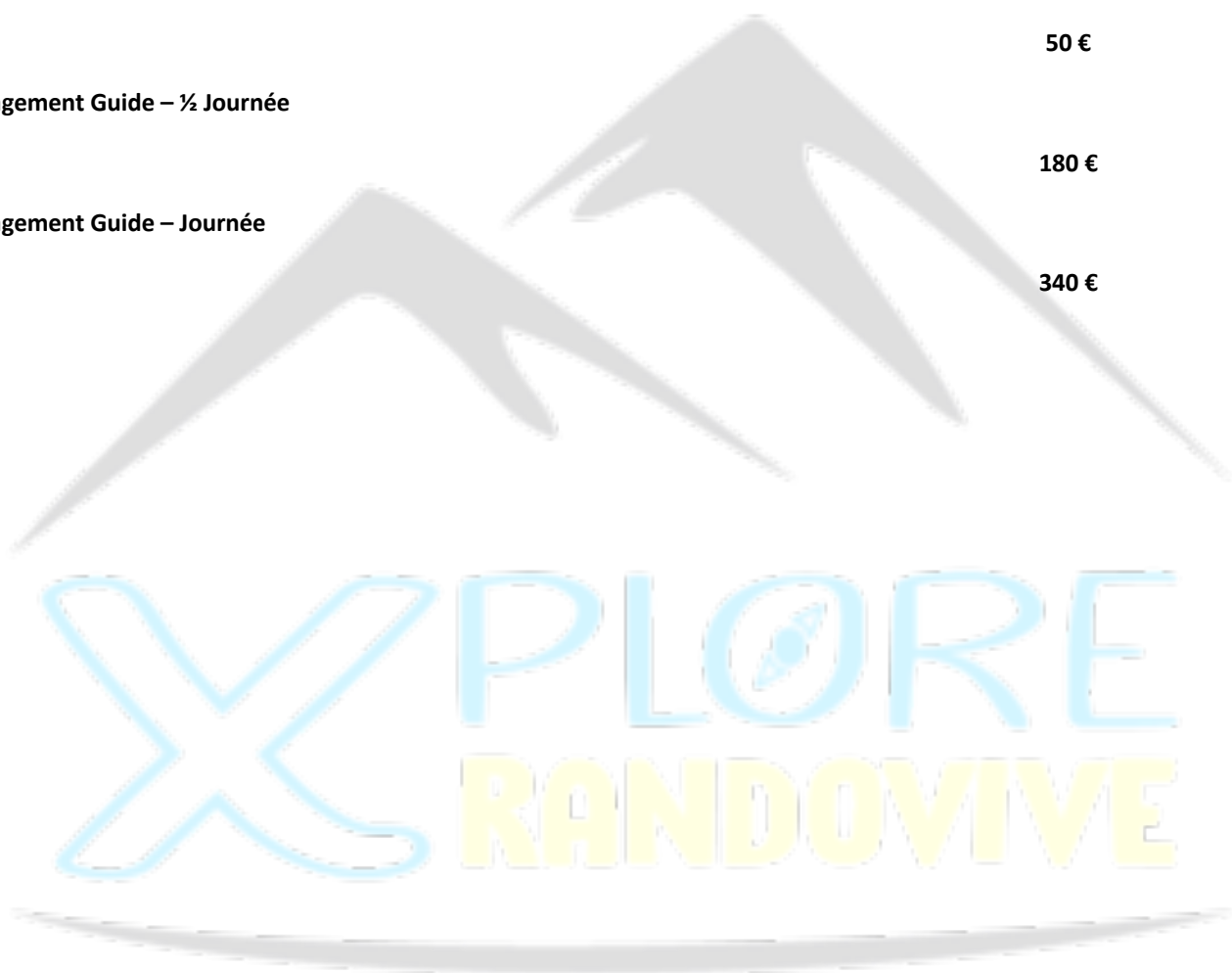
50 €

Engagement Guide – ½ Journée

180 €

Engagement Guide – Journée

340 €



8. Conditions de vente

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCUEIL – AGE

Les âges minimums de pratique indiqués sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction de la difficulté de l'activité, du lieu de l'activité, du niveau de pratique et de la taille des pratiquants, ... dans un souci de sécurité. En général, 12 ans minimum conseillé.

Les jeunes de moins de 18 ans doivent être accompagnés par une personne majeure ou avoir une autorisation parentale pour participer aux activités.

ARTICLE 2 : AISANCE AQUATIQUE & ASPECT MEDICAL

Savoir nager 25 m et s'immerger est obligatoire pour les activités nautiques/aquatiques telles que le canoë-kayak et disciplines associées.

Vous devez ne pas faire l'objet de contre-indication médicale pour la pratique des sports que vous allez pratiquer. (Il est conseillé de prévenir l'encadrement de problèmes tels que l'asthme... et de l'endroit où vous stockez vos traitements médicaux). Ne pas être sous l'emprise de substances pouvant nuire à la capacité de discernement (d'alcool, de médicaments, de drogue ...),

ARTICLE 3 : EQUIPEMENT PERSONNEL CONSEILLE

Il dépend des activités pratiquées. Vous trouverez ci-dessous les « basics » auxquels vous devez penser. Autres informations sur simple demande.

- Équipement personnel conseillé pour les activités aquatiques : Chaussures type baskets qui tiennent au pied (avec lacets et vraie semelle), legging ou short, T-shirt Technique, Pull type polaire, veste de pluie type goretex®, (surtout pas de coton). Eau et barres de céréale pour vous restaurer pendant l'activité. Prévoir des attaches pour vos lunettes.
- Équipement personnel conseillé pour les activités terrestres : veste de pluie type goretex®, pull type polaire, chaussures de randonnée, petit sac à dos, lunettes de soleil. Eau et « barres de céréales » pour vous restaurer pendant l'activité.

ARTICLE 4 : MATERIEL MIS A DISPOSITION

Le matériel spécifique et technique est mis à disposition du stagiaire (client). Ce dernier est responsable du matériel qui peut lui être confié : embarcation, gilet de sauvetage, casque, pagaie, jupette, combinaison néoprène, k-way... Toute perte due au vol ou à la négligence, dégradation volontaire pourra être facturée au prix de remplacement.

ARTICLE 5 : L'ENCADREMENT

L'encadrement des activités de sports d'eau vive, de montagne et sportives en générale est assuré par des guides brevetés d'état (BEES ou DEES) ou titulaires de l'un des diplômes homologués par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Tous titulaires d'une carte professionnelle.

ARTICLE 6 : FICHES TECHNIQUES & INFORMATIONS

Les fiches techniques et documents édités sont non contractuel et peuvent évoluer tout au long de la saison. Elles tentent malgré tout d'être le plus représentatives de la réalité afin de vous présenter des suggestions d'organisation. Cependant, nous vous invitons à nous contacter pour organiser les activités en fonction de vos envies.

ARTICLE 7 : TARIFS PRESTATIONS ENCADREES

Les tarifs s'entendent pour une personne et sont fonction du nombre de personnes constituant le groupe ou forfaitaires (pour un nombre de personnes maximum donné). Ils sont TTC et en euros (€). Les tarifs édités (papier, internet, ...) peuvent être sujet à modification en cours d'année.

Les tarifs comprennent l'encadrement des activités par des moniteurs diplômés, le prêt du matériel complet spécifique et nécessaire à chaque activité. Le détail du matériel prêté est disponible sur simple demande.

Sauf mention contraire, les tarifs ne comprennent pas le co-voiturage, l'hébergement et la restauration.

La législation en vigueur interdit l'annonce de la vente en tout compris pour les non titulaires de licence d'agence de voyage. Les débours vous permettent donc de donner mandat au prestataire (RANDOVIVE) pour avancer des frais annexes (restauration, hébergement, transport ...) pour votre compte, à hauteur d'une certaine somme. Ces frais vous seront refacturés distinctement de la prestation sans bénéfice.

ARTICLE 8 : INSCRIPTION/RESERVATION

Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible au moyen du bulletin d'inscription (original ou recopié sur papier libre) ou par email. Il est à renvoyer par email, courrier postal... et fait office de demande de réservation uniquement s'il est accompagné du règlement du montant des prestations souhaitées.

Les disponibilités sont indiquées au moment de l'édition du devis et peuvent changer. Nous prendrons les réservations par ordre de réception des documents de demande de réservation. La confirmation d'inscription vous parviendra dans les plus brefs délais, après validation de notre part.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES PRESTATIONS

Les prix s'entendent en euros (€) et TTC, Randovive n'étant pas assujéti à la TVA (Article 293B du CGI). Les règlements peuvent s'effectuer en espèces (Euros), par virement, chèque vacances, chèque bancaire (libellé à l'ordre de RANDOVIVE) ou CB ZETTLE.

Le règlement de l'intégralité de la prestation s'effectue à la réservation.

- Pour les activités en France, l'encaissement de l'intégralité de la somme versée peut être différée à la semaine précédant l'activité (règlement par chèque).
- Pour les expéditions à l'étranger un acompte de 50% est encaissé à la réservation, le solde est différé à la semaine précédant l'activité (règlement par chèque).
- Le règlement des suppléments décidés par le client pendant les activités sera à régler sur place.

ARTICLE 10 : ANNULATION & MODIFICATIONS DU FAIT DE RANDOVIVE

En cas d'annulation par Randovive, l'intégralité des sommes versées sera remboursée au stagiaire (client) ou au responsable du groupe qui ne pourra prétendre à aucune indemnité supplémentaire.

Randovive se réserve le droit de modifier le programme d'une activité, d'un week-end, d'un stage... ou de changer le parcours d'une descente ou le lieu d'une activité pour des raisons de SECURITE (météo, niveau des pratiquants ou autres raisons graves).

L'encadrement se réserve le droit de demander à un participant d'interrompre l'activité si son niveau technique ou sa condition physique (y compris lié à l'absorption d'alcool ou de stupéfiants) compromettent sa santé ou la sécurité du groupe.

Il est possible que le temps réel du parcours soit plus court ou plus long que le temps indiqué sur notre documentation. Cela peut être dû par exemple à la vitesse du courant suite à de fortes pluies, le nombre de personnes et leur niveau...

ARTICLE 11 : ANNULATION OU MODIFICATIONS DU FAIT DU CLIENT

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de Randovive, dans les meilleurs délais, le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, Randovive facturera tout ou partie de la réservation calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après :

- Annulation à plus de 30 jours inclus : 50% du total de la prestation réservée.
- Annulation entre 29 jours et 15 jours inclus avant la date des activités : 75% du total de la prestation réservée.
- Annulation entre 14 jours inclus et la date d'activités : 100% du total de la prestation réservée.

En cas de désistements par rapport à l'effectif prévu à la réservation, la solution la plus avantageuse pour le client sera retenue : Réajuster les tarifs en fonction du nombre de personnes présentes selon le tarif général Randovive ou régler la place des personnes non présentes.

Dans tous les cas, les frais annexes pré-réservés auprès de partenaire en votre nom (hébergement, restauration, encadrement, location de matériel) vous seront facturés.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

Randovive et ses clients sont assurés en responsabilité civile : pour l'encadrement des activités. Le contrat MMA est disponible sur simple demande. Il est conseillé de vérifier que votre assurance personnelle (assurance multirisque, ...) prend en charge les sports que vous allez pratiquer. Pensez à vérifier les clauses de votre assurance.

Une carte d'assurance et d'assistance spécifique peut vous être proposée en supplément par [MMA La Compagnie du Sport](#) : Assurance journalière, hebdomadaire ou annuelle. Formulaire de souscription disponible sur simple demande, avant le début des activités auprès de « La Compagnie du Sport – 6, rue Faure du Serre – BP 11 – 05001 GAP Cedex – info@lacompagniedusport.com. – Tél. : 04 92 51 35 07 – Fax : 04 92 53 33 43 ».

Assurance annulation : Renseignez-vous auprès de votre assurance ou visitez le site de [Allianz Travel](#).

ARTICLE 13 : HEBERGEMENT / RESTAURATION

L'hébergement et la restauration ne sont pas compris dans les tarifs sauf mention contraire (voir l'article 7 : « débours »).

ARTICLE 14 : TRANSPORT – CO-VOITURAGE

Le transport sur le lieu de l'activité est à la charge du client qui devra s'organiser avec son propre véhicule. Il pourra lui être demandé de participer aux éventuelles navettes entre le lieu d'arrivée du parcours jusqu'au départ de celui-ci.

Randovive propose un service de co-voiturage en minibus 9 places (Dont 8 places disponibles). Le prix est fixé en fonction du Barème des frais réels des impôts de l'année en cours. Le calcul se fait de la manière suivante : $(nb\ km \times \text{taux barème fiscal}) / 9\ pers = \text{Prix/pers}$.

ARTICLE 15 : ACCUEIL ET RENDEZ-VOUS

L'accueil / Rdv est sur le lieu de l'activité ou à Randovive, à l'horaire fixé lors de l'inscription.

Attention, les éventuels retards du client peuvent amener Randovive à modifier l'organisation des activités (le lieu de rendez-vous, le parcours, la durée des activités...).

ARTICLE 16 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

Les images (photos, vidéos, ...) prises durant les activités de RANDOVIVE pourront être utilisées par Randovive sous toute forme de supports de communication. En cas de désaccord vous pouvez nous contacter.

ARTICLE 17 : DROITS INFORMATION ET LIBERTE

Pour votre protection, Randovive est déclaré à la CNIL (Commission Nationale Information et Liberté). En application de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Membre dispose des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données le concernant. Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite, en nous écrivant à : yvericel@randovive.com.